

PROCES VERBAL DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2012

Etaient présents :

Mesdames Jacqueline LOIRE, Monique NICOL, Patricia VERPLAETSE, Valérie JULE, Joanne ZITO, Stéphanie CARARO.

Messieurs Jean-Marie ALLAIN, Pierre-Jean DUFOUR, Bruno LEGROS, Hervé NICOL, Gilbert BOCQUET, Pascal LEBLANC, Gérard MONFOURNY, Jacques VANDEKERCKHOVE, Christian LAVIELLE

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Yvette LE DROG OFF

Messieurs Michel CASSET, Jean-Claude DEBAIL

Absent excusé :

Monsieur Frédéric BERNARD

Absent :

Monsieur Sullivan CLAUSE.

Le Président ouvre la séance à 19 heures 30 avec Monsieur Jacques Vandekerckhove comme secrétaire de séance.

Le conseil approuve le compte-rendu de la dernière séance.

MARCHE DE TRAVAUX LOTISSEMENT LE PRE FLEURI

Mme Patricia Verplaetse récapitule les trois propositions reçues et propose au conseil de retenir, après analyse comparée des offres, la société Lorban pour un montant de 205 450 € HT.

La délibération est votée à l'unanimité.

ACCUEIL DE LOISIRS

M. Pascal Leblanc, adjoint aux affaires sociales, propose :

- Que la participation des parents aux voyages soit de 19 € le 25 juillet et de 21 € le 31 juillet.
- Que la durée du contrat des animateurs s'étale du 9 juillet au 4 août
- Que les salaires desdits animateurs, compte-tenu de l'augmentation du SMIC au 1^{er} juillet, bénéficient de la revalorisation indiciaire de 9, 22 à 9, 40.
- Que la commune puisse rembourser une famille dont l'enfant, n'ayant pas participé au camping de Sivry, puisse être remboursée de ses frais d'inscription.

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

ANIMATION

Le maire informe les élus présents que les deux adjoints d'animation 2^e classe ont réussi leur examen et qu'il convient de créer deux postes d'animateur 1^{ère} classe tout en supprimant les deux postes d'animateur 2^e classe.

La délibération est votée à l'unanimité.

RESTAURATION SCOLAIRE

M. Pascal Leblanc présente les propositions des deux candidats, Dupont-restauration et Api.

Mme Verplaetse souligne le coût légèrement inférieur de Dupont tandis que M. Legros insiste sur la qualité du service proposé par la société API.

Après débat, le conseil retient la candidature de la société API : avec 9 voix pour la société API, 8 pour la société Dupont Restauration et une abstention.

LOISIRS ET CULTURE

Le conseil vote une subvention de 250 euros à l'AMLC pour l'organisation de la soirée de son quarantième anniversaire.

La subvention est votée à l'unanimité.

SCHEMA DE ZONAGE DES SAGES FEMMES LIBERALES

Le conseil émet un avis favorable sur ce schéma qui souligne la sous-dotation de notre arrondissement en la matière.

La délibération est votée à l'unanimité.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS COMMUNALES 2011

Comme le prévoit l'article 2241-1 du CGCT, le maire donne lecture des acquisitions de l'année précédente, à savoir l'achat d'une parcelle impasse Victor Hugo et l'achat au CCAS de la parcelle destinée au lotissement « le pré fleuri ».

La seule cession concerne le terrain du bouloir rue du long fossé, vendu à Promocil.

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil vote la revalorisation du tarif d'occupation du domaine public à partir du 1^{er} septembre en le fixant à 30 € par mois pour les ventes à demeure toute l'année.

La délibération est votée à l'unanimité.

REPAS SENIORS

Le conseil fixe à 10 €uros le prix du repas et mandate le maire pour ajouter à la régie de recettes « repas et fêtes » un additif.

La délibération est votée à l'unanimité.

CONCOURS NATIONAL « NOS MOULINS ONT DE L'AVENIR ».

Le conseil mandate le maire pour déposer la candidature de Marpent à ce concours organisé par la Fondation du Patrimoine et qui vise à récompenser les communes ayant valorisé leur patrimoine.

La délibération est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire de séance
Jacques VANDEKERCKHOVE



Le Maire
Jean-Marie ALLAIN

